

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Benoît PAYAN - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Marc BENZI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - Xavier CACHARD représenté par Albert LAPEYRE - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Jean-François DENIS représenté par Guy PONTOUS - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Olivier AGULLO - Martine GOELZER représentée par Laurent LAVIE - Albert GUIGUI représenté par Sabine BERNASCONI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUl représenté par Gérard SBAGIA - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Antoine LORENZI représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Bernard MOREL représenté par Francis ALLOUCH - Jean-Louis MOULINS représenté par Tahar RAHMANI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Jacqueline DURANDO - Marc POGGIALE représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Lucien MERLENGHI - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Maxime TOMMASINI représenté par Gilles PAGLIUCA - Martine VASSAL représentée par Jérôme ORGEAS - Jocelyn ZEITOUN représenté par René MALLEVILLE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 006-2115/10/CC

■ Programmes Opérationnels FEDER et FSE "Compétitivité Régionale et Emploi" 2007-2013 - Attribution de subventions FEDER pour le soutien d'opérations relevant des volets "Développement économique au service de l'emploi" et "Cohésion sociale et territoire"
DGSMIE 10/4889/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidate à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Cet appel à projet, par les financements qu'il peut apporter mais également par sa capacité d'effet de levier sur de nombreuses actions en cours (actions ANRU, CUCS, PLIE, actions du CPER), apparaissait tout à fait intéressant pour les territoires concernés de la Communauté Urbaine.

Planifié sur une durée de quatre ans (jusqu'en décembre 2011 pour sa programmation et décembre 2013 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre CUCS de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane, Septèmes les Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Complémentaire aux autres dispositifs existants (Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Grand Projet de Ville, Contrat de Plan Etat Région 2007 – 2013), le projet déposé par MPM prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- le soutien à l'économie et à l'emploi,
- l'accessibilité et la mobilité,
- la cohésion sociale et territoriale.

Le préfet de région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié l'attribution à Marseille Provence Métropole d'une subvention globale FEDER de 10 674 991 euros, dont 260 366 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 21 755 379 euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de la subvention globale FEDER, approuvée par délibération n° DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 29 octobre 2008.

C'est à ce titre que :

- L'association ADIJE a déposé le 24 mars 2010 au pôle Subvention Globale une demande de subvention FEDER pour un montant de 48 000 euros sur une dépense éligible de 120 000 euros TTC. Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet « Accompagnement et formation à la création d'activité d'un public bénéficiaire de minima sociaux – actions 2010 ».

Cette action permettra d'encourager et de renforcer la dynamique de création d'entreprise par l'entrepreneuriat, soit en créant et testant sa propre activité.

- L'association ADDAP 13 a déposé le 3 mai 2010 au pôle Subvention Globale une demande de subvention FEDER pour un montant de 52 258 euros sur une dépense éligible de 107 230 euros TTC.. Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet «Le printemps des quartiers 2010».

Cette action permettra, au travers de 14 chantiers de nettoyage réalisées dans des lieux bien spécifiques des cités d'habitat social de MPM, d'une part, de collecter les déchets des espaces publics et d'autre part, sensibiliser les habitants du quartier à l'éco-responsabilité.

- L'association INNOVATION EN ACTION a déposé le 19 avril 2010 au pôle Subvention Globale une demande de subvention FEDER pour un montant de 49 000 euros sur une dépense éligible de 135 262 euros HT. Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet «Graine de RSE».

Cette action permettra de créer une passerelle jeunes et entreprises qui vise à faire de la responsabilité sociale et environnementale un enjeu de cohésion sociale pour les collégiens et lycéens d'aujourd'hui afin qu'ils intègrent au mieux l'entreprises de demain.

- L'association ACTA VISTA a déposé le 6 mai 2010 au pôle Subvention Globale une demande de subvention FEDER pour un montant de 880 175 euros sur une dépense éligible de 1 760 350 euros TTC. Il s'agit d'une demande de soutien à la réalisation du projet «Travaux d'aménagement des locaux du pôle d'insertion professionnelle du Fort d'Entrecasteaux».

Cette action permettra de créer un pôle d'insertion professionnelle de plus de 1000 m² composé d'espaces de formation, d'ateliers techniques et de salles d'entretiens. L'objectif visé est de développer et d'étendre l'action autour de l'IAE par une mise en pratique directement sur site et une mutualisation de moyens par un développement éco-responsable.

Le comité technique de programmation de la subvention globale FEDER lors de sa séance du 18 mai 2010 a donné un avis favorable à l'attribution sur ces opérations d'une aide de :

- 48 000 euros FEDER sur une dépense éligible de 107 888 euros TTC pour ADIJE
- 52 258 euros FEDER sur une dépense éligible de 107 230 euros TTC pour ADDAP 13 ;
- 49 000 euros FEDER sur une dépense éligible de 135 262 euros HT pour INNOVATION EN ACTION;
- 880 175 euros FEDER sur une dépense éligible de 1 760 350 euros TTC pour ACTA VISTA ;

De plus, la délibération n° DEV 006-908/08/CC du 19 décembre 2008 complétée par la délibération n°DEV 001-1049/09/CC du 26 mars 2009 a attribué au Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro-Entreprise (CPEM) une aide FEDER de 210 000 euros sur une dépense éligible de 366 815 euros TTC pour le soutien à la réalisation du projet « Renforcement du fonds de prêt d'honneur dédié à la reprise d'entreprise : abondement et mise en œuvre du fonds pour 2008 ».

Suite à un contrôle de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) réalisé en octobre 2009, le bénéficiaire, par courrier du 23 avril 2010, a décidé d'abandonner sa subvention et de refuser le versement de la subvention FEDER.

Le Comité Technique de programmation de la Subvention Globale FEDER « Quartier sensibles » lors de sa séance du 18 mai 2010 a donc décidé de résilier la convention FEDER passée entre MPM et le CPEM et de clôturer l'opération (aucun versement FEDER n'ayant encore été effectué, aucune demande de reversement ne sera réalisée).

Signé le 28 Juin 2010
Eugène CASELLI

Reçu au Contrôle de légalité le 1 Juillet 2010

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du PO FEDER 2007-2013 « Axe 4-1 » initié par l'Etat ;
- La délibération n°ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du préfet de région PACA du 5 mai 2008 ;
- La délibération n°DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La convention de subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » du 29 octobre 2008 ;
- Le Comité Régional de Programmation du 28 avril 2010 ;
- La délibération n°FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- Les demandes de subvention FEDER présentées par les porteurs de projet ;
- Le Comité Technique de programmation de la subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » du 18 mai 2010 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet levier de l'attribution des subventions FEDER à ces porteurs de projet leur permettra de réaliser les opérations qu'ils présentent ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 4-1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère Marseille Provence Métropole ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la communauté non seulement en matière de création ou de maintien d'emploi mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les demandes de subvention FEDER présentées par les porteur de projet pour la réalisation de leurs opérations liées aux volets « Cohésion sociale et territoriale » et « Economie et Emploi » citées ci-dessus.

Article 2 :

Sont attribuées les subventions FEDER suivantes :

- 48 000 euros FEDER sur une dépense éligible de 107 888 euros TTC pour ADIJE
- 52 258 euros FEDER sur une dépense éligible de 107 230 euros TTC pour ADDAP 13 ;
- 49 000 euros FEDER sur une dépense éligible de 135 262 euros HT pour INNOVATION EN ACTION;
- 880 175 euros FEDER sur une dépense éligible de 1 760 350 euros TTC pour ACTA VISTA ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – Sous-politique B 340 – Nature 2041 pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et nature 2042 pour les subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Opération 2010/0089 « SG FEDER Axe 4-1 Quartiers sensibles ».

Les subventions FEDER sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon les plans de financement qui seront annexés aux conventions FEDER qui découleront de cette décision.

Article 3 :

Est annulée la subvention FEDER de 210 000 euros sur une dépense éligible de 366 815 euros TTC allouée au Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro-Entreprise (CPEM).

Article 4 :

Est approuvée la convention type FEDER annexée.

Article 5 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Financements Européens

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Patrick MENNUCCI

Myriam SALAH EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI